Municipalité de Hérouxville

Préambule

Depuis toujours, des hommes et des femmes originaires de villes parfois cosmopolites, de régions ou de villages voyagent partout dans le monde. Cela leur permet de découvrir les us et coutumes de différents pays. De nos jours, que ce soit par le biais de la radio, de la télévision, du cinéma ou de l'internet, nous avons la possibilité de savoir comment vivent les humains partout sur la planète, bref, de lever le voile sur différentes cultures.

Pour toutes sortes de raisons, des gens de partout dans le monde viennent s'établir chez nous, apportant avec eux leur culture propre. Ils savent que nous sommes accueillants, tolérants et respectueux de leurs différences parce que nous croyons au multiculturalisme, car c'est une richesse pour un pays, une province, une région.

Or, ce multiculturalisme engendre de plus en plus fréquemment des chocs entre la culture d'accueil et certaines cultures immigrantes. Afin de régler ce problème, les tribunaux ont créé le concept d'accommodement raisonnable. Son but est noble: maintenir l'harmonie sociale et faciliter l'intégration des immigrants par des concessions qui, sans menacer la culture d'accueil, favorisent l'acceptation d'éléments culturels étrangers. Et cela, en vertu des chartes québécoise et canadienne des Droits et Libertés.

Malheureusement, il est aisé de constater que certains accommodements sont franchement *déraisonnables*. Par exemple, l'égalité entre les hommes et les femmes est reconnue par les chartes québécoise et canadienne, d'où le cheminement qui vise à concrétiser cette valeur dans la vie quotidienne : équité salariale, présence féminine dans les métiers et professions traditionnellement masculins, etc. Alors comment cette même société peut-elle accepter qu'on recommande aux policières de ne pas interpeller un juif hassidique en confiant cette tâche à un policier? Bien qu'émanant de l'administration, une telle directive est-elle raisonnable dans une société qui reconnaît l'égalité des sexes? La tolérance doit-elle accommoder l'intolérance, le refus de s'harmoniser avec un espace social laïc?

Le Québec est une province où il fait bon vivre (paix, égalité, liberté) et nous voulons que cela continue. Les gouvernements provincial et fédéral doivent s'asseoir et trouver des solutions aux problèmes des accommodements *déraisonnables*. Si nécessaire, ils devront modifier les chartes des Droits et Libertés afin d'établir des balises qui permettront aux tribunaux ainsi qu'aux administrations d'être plus équitables face à la culture d'accueil, celle de tous les citoyens et citoyennes du Québec et du Canada qui tiennent à leur identité.

Il est sain, pour un système démocratique comme le nôtre, de dire ce qui ne va pas et de se demander ce qu'il faut faire pour favoriser l'épanouissement de tous. C'est dans cet esprit que s'inscrit notre démarche. En tant que terre d'accueil, nous n'avons pas à renoncer à nos valeurs. Tolérants, nous sommes prêts à faciliter l'intégration des immigrants, mais pas à n'importe quel prix.

1- Par intégration, nous entendons partage entre deux cultures, c'est-à-dire que l'immigrant adopte la culture d'accueil qu'il enrichit avec des éléments de sa culture propre.

Qui sommes-nous?

Cette question fondamentale vise à dessiner le portrait de ce que nous sommes en définissant les principales valeurs qui guident notre vie collective. Ce sont ces valeurs que nous désignons par l'expression *Normes de vie*. À qui s'adressent-elles? Aux immigrants éventuels. Mais à quoi bon puisque Hérouxville n'en compte pas, ou si peu? Pour la simple raison que, face aux problèmes vécus dans les grandes villes, les responsables des ministères de l'Immigration encouragent de plus en plus les nouveaux arrivants à s'établir en région.

Notre objectif est de clairement communiquer à ces derniers toute l'information nécessaire pour qu'ils exercent un choix éclairé en décidant d'habiter notre territoire. De cette façon, ils pourront s'intégrer plus aisément à notre vie communautaire et sociale. Nous comptons ainsi leur fournir l'assurance que les conditions de vie qui leur ont fait quitter leur pays d'origine ne sauront se reproduire ici. Nous désirons les accueillir sans discrimination, c'est-à-dire sans égard à la race, la couleur de peau, la langue parlée et écrite, l'orientation sexuelle, la religion ou toute autre croyance.

De plus, nous voulons démontrer aux citoyennes et citoyens de Hérouxville que nous sommes à leur écoute d'une part et que, d'autre part, nous tentons de leur assurer que la paix sociale qu'ils connaissent saura demeurer.

Ces *normes* résultent des lois municipales, provinciales et fédérales, toutes démocratiquement votées. Elles s'inspirent de nombreux comportements sociaux généralement admis par les personnes occupant le territoire et font ainsi partie de nos us et coutumes ainsi que de nos droits acquis. Elles font partie intégrante de notre culture.

Prises dans leur globalité, ces normes dessinent notre portrait collectif. Si celui-ci leur convient, ils n'auront qu'à venir s'établir sur notre territoire. Ils seront accueillis à bras ouverts et heureux de vivre parmi nous, car ils connaîtront la paix, la liberté et la tolérance parmi des gens qui affirment leur culture avec dignité.

Afin d'amorcer ce processus de définition, un sondage (cf. document en annexe) a été effectué auprès de la population de la MRC Mékinac à laquelle appartient Hérouxville. Ce sondage a permis d'identifier un certain nombre d'éléments qui permettent, d'entrée de jeu, de dresser un portrait partiel de la population que nous avons par la suite complété en examinant d'autres aspects de la vie collective. Nous sommes toutefois conscients que ce portrait ne saurait être total et définitif. Il offre toutefois l'avantage de donner à l'immigrant éventuel une idée exacte de ce que nous sommes afin que la tranquillité d'esprit et la paix sociale que nous vivons présentement puissent demeurer.

Normes de vie

À propos des femmes

Nous considérons que les hommes et les femmes sont égaux et ont la même valeur. Une femme peut donc, entre autres: conduire une voiture, voter librement, signer des chèques, danser, décider par elle-même, s'exprimer librement, se vêtir comme elle le désire tout en respectant les normes de décence généralement admises ainsi que les normes de sécurité publique, déambuler seule dans les endroits publics, étudier, avoir un métier ou une profession, posséder des biens et en disposer à sa guise. Tout cela fait partie de nos us et coutumes, de nos droits acquis.

À propos des enfants

Nos enfants doivent fréquenter les écoles reconnues par le Ministère de l'éducation du Québec pour assurer leur développement social et favoriser leur intégration à la société et au marché du travail. D'autre part, toute forme de violence à l'endroit des enfants est proscrite.

À propos des festivités

Nous écoutons de la musique et nous buvons des boissons alcoolisées dans les lieux publics et privés, nous dansons et, vers la fin de l'année civile, nous décorons, individuellement ou collectivement, un sapin ou une épinette avec des boules et des lumières. C'est ce que nous appelons communément «décorations de Noël» ou «arbres de Noël», faisant ici allusion à la notion de réjouissances patrimoniales qui ne leur confèrent pas obligatoirement un caractère religieux. Ces festivités se manifestent autant dans les lieux publics (écoles, hôpitaux, édifices publics, milieux de travail) que dans les lieux privés.

À propos des soins de santé

Dans les résidences pour personnes âgées, les hommes et les femmes sont pris en charge par des hommes ou des femmes responsables. Aucune loi n'empêche une femme d'être soignée par un homme, ni l'inverse.

De même, dans nos hôpitaux et nos CLSC, les femmes médecins peuvent soigner aussi bien les femmes que les hommes; ainsi en est-il pour les hommes médecins.

Le même principe s'applique aux infirmiers et infirmières, ambulanciers et ambulancières, pompiers et pompières, policiers et policières, etc. Les responsables des soins n'ont aucune permission à demander à qui que ce soit pour effectuer une transfusion sanguine si leur jugement et leur savoir en indiquent la nécessité pour la survie ou la santé de leur patient.

Depuis plusieurs années, des cours prénataux sont dispensés aux futurs parents; les hommes et les femmes y assistent ensemble. Au moment de l'accouchement, les futurs pères assistent leurs épouses à l'accouchement.

Dans les établissements mentionnés plus haut, les patients mangent la nourriture traditionnelle qu'on leur offre. Il est courant d'y entendre de la musique, d'y voir des revues, magazines, journaux ou toute autre forme de media (radio et télévision par exemple).

À propos de l'éducation

Dans nos écoles, des hommes et des femmes diplômés enseignent, à visage découvert, et aux garçons et aux filles, sans distinction de sexe.

Les enfants ne doivent porter aucune arme ou semblant d'arme, symbolique ou non. Ils peuvent aussi chanter et applaudir, pratiquer des sports ou jouer en groupe.

Pour des raisons d'éthique et de décence, les écoles ayant adopté un code vestimentaire, afin d'éviter toute discrimination et exclusion, se doivent de le faire respecter.

Depuis plusieurs années, en vertu de la laïcisation de nos écoles, aucun local n'est fourni pour les prières ou toute autre forme d'incantations. D'ailleurs, dans plusieurs écoles, il n'y a plus aucune prière. On y enseigne de plus en plus la science et de moins en moins la foi.

Dans les établissements scolaires, privés ou publics, à la fin de l'année civile, on peut voir un arbre ou des décorations de Noël. À cette occasion, les enfants chantent ensemble des chants dits de Noël.

Plusieurs écoles ont une cafétéria pour servir des repas constitués de nourriture traditionnelle. Mais il est possible d'y apporter sa propre nourriture ou de manger ailleurs.

À propos des sports et des loisirs

Depuis très longtemps, les garçons et les filles pratiquent les mêmes sports, souvent ensemble, y compris la baignade dans une même piscine. Pour nous, c'est normal.

Vous verrez aussi des hommes et des femmes faire du ski ensemble, sur les mêmes pistes ou encore jouer au hockey dans la même équipe, sur la même patinoire.

Dans les piscines publiques, nous avons des gardiennes et gardiens de sécurité en devoir lorsque ensemble baigneuses et baigneurs s'amusent.

À propos de la sécurité

Notre immense territoire est patrouillé par les policières et policiers de la Sûreté du Québec. Depuis toujours, un policier ou une policière peut questionner, donner un avertissement, signifier une infraction, peu importe si la personne interpellée est un homme ou une femme.

Dans les lieux publics, il est de mise de se montrer à visage découvert, en tout temps, pour faciliter notre identification.

Pour respecter les lois votées démocratiquement, nous acceptons d'avoir notre photo sur les passeports, cartes d'assurance-maladie, permis de conduire et cartes d'identification scolaire.

À propos des lieux de travail

Les employeurs sont tenus de respecter les lois gouvernementales régissant les normes du travail. Par conséquent, les jours fériés sont connus d'avance et acceptés par les employés.

Les conventions de travail sont négociées de façon démocratique et, une fois acceptées, les deux parties les respectent. Aucune convention de travail ne commande actuellement aux employeurs de fournir à leurs employés des lieux de prière ou de réserver des moments pour prier durant les heures de travail. De plus, hommes et femmes peuvent travailler côte à côte. Lorsque requis par la loi, nous portons des casques de sécurité.

À propos des commerces

Nos commerces sont régis par une multitude de lois municipales, provinciales et fédérales, lesquelles ont été adoptées démocratiquement. Dans nos commerces, hommes et femmes travaillent ensemble. Ils peuvent s'adresser indifféremment aux clients et aux clientes.

Les produits vendus sont de toute nature. À titre d'exemple, les produits alimentaires doivent être approuvés par différentes instances gouvernementales avant d'être offerts au public. Le commerçant peut les afficher et les vendre en toute liberté. Il est donc normal de voir dans un même étal plusieurs sortes de viandes: bœuf, poulet, agneau, porc, etc.

D'autres commerces offrent à leur clientèle des lieux et de l'équipement pour faire des exercices physiques. Ces lieux sont généralement pourvus d'une vitrine pour regarder à l'extérieur tout en s'entraînant. Cette clientèle est constituée d'hommes et de femmes qui portent les vêtements appropriés.

À propos des familles

Les parents gèrent ensemble les besoins de la famille; la mère et le père ont la même autorité légale.

Les personnes formant le couple peuvent être de même race ou non, originaires du même pays ou non, de même religion ou non, de même sexe ou non.

Filles et garçons se marient librement en choisissant eux-mêmes leur conjoint ou conjointe dans un esprit d'égalité.

Autre point

Dans nos campagnes, quelques croix du chemin témoignent encore de notre passé. Elles font partie de notre histoire et de notre patrimoine et doivent être considérées comme telles.